



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prise en charge des nouveau-nés malades et des prématurés

11,6 millions pour transformer de la Maternité du CHUV

Le Conseil d'Etat demande un crédit d'ouvrage de 11,61 millions de francs pour la transformation de la Maternité du CHUV. Les travaux permettront d'y installer la Division de néonatalogie qui accueille les nouveau-nés malades et les prématurés. Le pavillon actuel, devenu vétuste et trop exigu, n'est plus adapté aux besoins et aux missions de la néonatalogie du CHUV. Sous réserve d'approbation par le Grand Conseil d'ici à la fin de l'année, les travaux se dérouleront entre 2001 et 2003.

La médecine périnatale s'est développée au cours des dernières décennies. Le but d'un centre périnatal est de prévenir les handicaps pour la mère et l'enfant en concentrant tous les accouchements à risque dans un établissement de référence pour une région. Cette manière de faire a considérablement réduit la mortalité et la morbidité des nouveau-nés. La Suisse compte actuellement 11 unités de néonatalogie pour environ 85'000 naissances par an. Avec Zurich et Berne, Lausanne est l'un des trois grands centres spécialisés du pays. Le CHUV est ainsi au centre d'un réseau de soins qui couvre l'ensemble du canton de Vaud (en collaboration avec les hôpitaux régionaux et les cliniques privées) et s'étend partiellement aux cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais. Tous les enfants qui naissent sur ce territoire en pesant moins de 1500 g sont hospitalisés au CHUV.

Aujourd'hui, les capacités d'accueil de la néonatalogie du CHUV ne sont plus adaptées aux besoins. Le CHUV doit régulièrement transférer des nouveau-nés à Berne et à Zurich. Ces deux autres grands réseaux périnataux suisses ont en effet vu leur capacité augmenter récemment de 15 à 20% alors que le réseau vaudois n'a pas pu ouvrir de nouveaux lits depuis 1987. Chaque année, ce sont ainsi 100 à 120 nouveau-nés et leur mère - soit un cas sur quatre - qui sont orientés vers d'autres hôpitaux universitaires suisses. Le crédit d'ouvrage accordé par le Conseil d'Etat permettra de mettre un terme à cette situation.

Le Conseil d'Etat a également adopté un crédit d'études de 375'000 francs pour la rénovation du bloc opératoire de la Maternité et de ses consultations ambulatoires. Cette étude permettra de réaliser, dès la fin des travaux prévus pour la néonatalogie, les rénovations et l'adaptation des autres locaux de la Maternité devenus indispensables. L'exécution de l'ensemble du projet en un seul chantier continu, plutôt qu'en deux étapes échelonnées dans le temps, permettra de réduire non seulement le coût de l'opération d'environ 6% mais aussi la période de nuisance des travaux pour la Maternité.

Le fichier PDF de l'EMPD se trouve dans "Thèmes actuels" du site de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 octobre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021 316 50 00 Adrien Moessinger, médecin chef de la Division de néonatalogie du CHUV, 021 314 36 68

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[transparents](#)

[EMPD_Mat](#)